

● **LE PLAN
EPARGNE
RETRAITE**



LE PLAN EPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S : UN PER CONÇU POUR LES HOSPITALIERS

Le PER du C.G.O.S puise sa singularité dans plus de 60 ans d'expérience et d'engagement auprès des hospitaliers. Cette connaissance des besoins des agents se traduit par 5 caractéristiques qui le distinguent des autres PER :



0 € DE FRAIS SUR LES VERSEMENTS

Aucuns frais sur le versement des cotisations.



CAPITAL GARANTI

Les sommes investies sont garanties par Allianz.



PRÉLÈVEMENT SUR SALAIRE

La cotisation est directement prélevée sur le salaire par l'établissement.



SOUPLESSE TOTALE

Modification ou suspension des cotisations sans frais.



COUP DE POUCE

Avantage social exclusif du C.G.O.S

LES CHIFFRES CLÉS

100%

dédié aux hospitaliers
et à leur famille

+DE 60 ANS

d'expertise dans l'épargne
retraite de la FPH

320 000

affiliés nous font confiance
aujourd'hui



● LE PLAN EPARGNE RETRAITE



COMMENT FONCTIONNE LE PER DU C.G.O.S ?

Le PER du C.G.O.S permet aux agents hospitaliers de se constituer progressivement une épargne pour leurs projets d'avenir. Son fonctionnement est simple et pensé pour s'adapter aux réalités du parcours professionnel et personnel de chacun.

De leur première cotisation à la réalisation de leurs projets, le PER du C.G.O.S accompagne les agents à chaque étape :

1.

COTISER

Chaque mois, leur cotisation est directement prélevée sur leur salaire, sans aucuns frais sur les versements. Ainsi, chaque euro versé est épargné.

2.

ÉCONOMISER

Les cotisations versées peuvent être déduites de leur revenu net imposable, dans les limites prévues par la réglementation fiscale en vigueur.

3.

MODULER

Afin d'adapter leur épargne à leur situation, les agents sont libres de modifier, suspendre ou reprendre leurs cotisations à tout moment, sans frais.

4.

RÉCUPÉRER

Au moment de la retraite, ils choisissent comment récupérer leur épargne : en capital, en rente, en cagnotte ou en combinant plusieurs de ces options.

5.

PROFITER

Leur épargne les accompagne dans leurs projets et s'adapte à leur situation. Elle peut compléter les revenus à la retraite, financer des voyages ou encore l'acquisition d'une résidence principale en cas de déblocage anticipé.

POUR EN SAVOIR PLUS

0 800 730 877
Service et appel gratuits

epargne.cgos.info

